



PREFECTURE DE LA SARTHE

**Direction Départementale
de l'emploi du travail et des solidarités
19 boulevard Paixhans
72019 LE MANS CEDEX 2**



LE DEPARTEMENT

**Direction générale adjointe des Solidarités
Sarthe Autonomie
2 rue des Maillets
72072 Le Mans cedex 9**

N° (Arrêté du Préfet de la Sarthe) :

du

N° (Arrêté du Président du Conseil départemental) : **26-6221** du **12 OCT. 2026**

Objet : Arrêté portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe

**LE PREFET DE LA SARTHE,
LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment ses articles L. 146-9 et L241-5 à L241-11 relatifs à la CDAPH et les articles R241-24 à R 241-33 qui régissent la composition, le fonctionnement de la CDAPH ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code du Travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2023-256 du 8 décembre 2023 portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental n°23/8298 du 8 décembre 2023 portant modification de la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté conjoint numéro 23/8298 du 8 décembre 2023 pris par le Préfet de la Sarthe et le Président du Département portant composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H) du département de la Sarthe ;

Vu le courrier de l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) informant de la fin de mandat de Madame ANDRIEU actuelle suppléante pour l'association et la proposition de candidate, en date du 4 juillet 2026 ;

Vu les propositions recueillies par Monsieur le Préfet de la Sarthe et par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sur proposition conjointe de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture et de Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

A R R E T E N T

Article 1^{er} : L'alinéa 6 de l'arrêté conjoint numéro 23/8298 du 8 décembre 2023 est modifié comme suit :

6° Sept représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles proposées par le Directeur départemental chargé de la Cohésion sociale (DDETS) :

Mme Eliane BACHELIER (Avenir Dysphasie)	Titulaire
Mme Marie-Joseph PINAUD (APEI Sablé-Solesmes)	Suppléante
Mme Paulette CORBIN (Trisomie Sarthe)	Suppléante
M. Patrice OLIVIER (APEI Sablé-Solesmes)	Suppléant
Mme Martine PROVENT (Eclaircie autisme)	Titulaire
Mme Bernadette LACOUDRE (Eclaircie autisme)	Suppléante
Mme Laurence BOTREL (Eclaircie autisme)	Suppléante
Mme Marie-France JUSSIAUME (AFTC)	Suppléante
M. Gilles PROVENT (ADAPEI)	Titulaire
Mme Chantal VALLIENNE (ADAPEI)	Suppléante
M. Dominique BRUNEAU (ADAPEI)	Suppléant
M. Jean-Pierre FALLOT (ADAPEI)	Suppléant
M. Dominique MAROT (UNAFAM)	Titulaire
Mme Danielle MELUN (UNAFAM)	Suppléante
Mme Sylvie BEDOUET (UNAFAM)	Suppléante
Mme Francine PHILIPPET (ADGESTI)	Suppléante
Mme Françoise GUERIN (APAJH)	Titulaire
Mme Béatrice GUÉDÈS (APAJH)	Suppléante
Mme Nicole CHAUVEAU (APAJH)	Suppléante
M. Dominique MORIN (APAJH)	Suppléant
Mme Chantal BOUTTIER (ADIMC72)	Titulaire
Mme Beatrice CRESPIEN (FNATH)	Suppléante
Mme Odile GAYET (ADIMC72)	Suppléante
Mme Véronique CHESNEAU (FNATH)	Suppléant
M. Patrick GAUTIER (Association Valentin Haüy)	Titulaire
Mme Stéphanie SIMON (APF)	Suppléante
M. Christian COLIN (Association Valentin Haüy)	Suppléant
M. Bertrand LASBLEIS (Visuel Le Mans)	Suppléant

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté n° 23/8298 du 8 décembre 2023 demeurent inchangés. À l'exception des représentants de l'Etat, visés à l'article 1^{er} (2°), les membres titulaires et suppléants susnommés sont désignés pour une durée de 4 ans renouvelable.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Sarthe, Madame la Directrice générale des services du Département sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site internet du Département de la Sarthe : www.sarthe.fr.

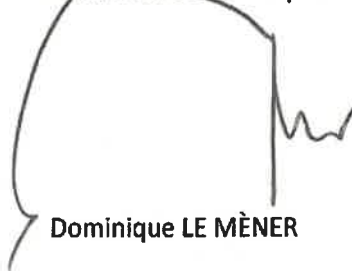
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental, et du Préfet de la Sarthe, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 Nantes cedex, ou à partir du site télérécours : www.telerecours.fr.

Le Préfet,



Sébastien JALLET

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

de sa réception au Centre de légalité le :
et de sa publication ou notification le : **12 OCT. 2026**